

Gonorrhée

Mise à jour
12/11/2024Autres dénominations
*Neisseria Gonorrhoeae*Informations relatives à
CHUV / Pédiatrie

Epidémiologie

Agent infectieux

Neisseria gonorrhoeae

Réservoir

Homme

Mode de transmission



Principalement par contact sexuel



Transmission verticale mère-enfant



Matériel infectieux: liquides biologiques, particulièrement les sécrétions vaginales et urétrales, les sécrétions oculaires

Période d'incubation

1 à 14 jours, parfois plus long

Durée d'infectiosité



Quelques heures après une antibiothérapie adéquate



Pendant des mois chez l'individu non traité

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles



Aucune, application des Précautions Standard

Prise en charge des personnes contacts

Mesures



Dépistage et traitement du(des) partenaire(s) sexuel(s)

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains



Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique

Gants



Si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée

Blouse de protection



Si risque de projections de liquides biologiques

Masque de soins



Si risque de projections de liquides biologiques



Lors de symptômes respiratoires

Lunettes de protection



Si risque de projections de liquides biologiques

Nettoyage et désinfection

Matériel de soins



Utiliser le détergent/désinfectant usuel



Retraiter le matériel à usage multiple après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque

Lit et literie



Se désinfecter les mains avant toute manipulation du linge propre



Utiliser les sacs à linge usuels



Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

Environnement



Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien



Entretien de l'environnement direct du patient 1x par jour



Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement

Déchets



Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal



Déclaration du médecin dans un délai de 1 semaine
